



Compte-rendu du CSA SD des Landes du vendredi 3 mars 2023 préparation de la rentrée 2023

Représentants de l'Administration présents :

- MM. Brevet (DASEN), Dinelli (IEN adjoint), Sanchez (secrétaire général), Mmes Duvault (directrice de cabinet)
- les IEN de Dax Sud Adour, de Hagetmau-Chalosse, de Mont de Marsan Haute-Lande
- Mmes Prabonne, Le Goff, Gibier pour les services de la DIPER

Représentants des Personnels : Isabelle Benquet et Simon Claerebout pour FO, 4 représentants de la FSU et 3 représentants de l'UNSA.

Début du CSA SD : 9 h 35

- Déclarations liminaires des organisations syndicales
(Déclaration du SNUDI-FO 40 en pièce jointe)

- Réponses de l'IA-DASEN

- une pensée pour l'enseignante de Saint Jean de Luz
- des remerciements envers les IEN et les agents administratifs pour le travail préparatoire de la carte scolaire.

Ordre du jour

1. Approbation des PV du CTSD précédent :

FO demande un ajout par rapport à son intervention sur la décharge de direction de la maternelle Barrouillet.

Accord favorable du DASEN et des membres du CSA.

2. Carte scolaire Premier degré :

DASEN : Démographie en baisse dans le département : -188 élèves à la rentrée 2023 dans le premier degré .

En France, – 667 postes par le ministère

Dans le département, 0 poste. « je considère que c'est un arbitrage favorable aux Landes (comparé aux autres départements de l'académie) ». Le taux d'encadrement sera 22,5 élèves en moyenne par classe, c'est-à-dire plus favorable.

La priorité nationale reste les dédoublements CP, CE1 et le plafonnement à 24 élèves, en REP.

Le retrait de postes se fait sur critères démographiques, aspects sociaux (IPS), question territoriale (ruralité), pédagogiques.

Commentaires FO : si le taux d'encadrement baisse, les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des élèves se dégradent . C'est pourquoi FO réclame la création d'au moins 19 postes devant élèves (19 écoles sont à plus de 25 par classe).

DASEN :

- **concernant l'attribution sur critères** démographiques, il est gardé 5 postes en vue d'éventuelles ouvertures (effectifs à préciser en juin, lors du CSA d'ajustement).

Scolarisation des moins de 3 ans (Labouheyre, Peyrehorade, Morcenx) : 2 nouveaux dispositifs seront mis en place . 2 nouveaux dispositifs seront étudiés : création d'un demi-poste à Aire sur Adour pour en faire un temps complet avec l'existant ; création d'un poste entier en Cœur Haute Landes (possibilité à Saugnac et Muret)

Avec la FSU, **FO** insiste sur le découplage décharge de directeur /accueil des -3ans occasionnant une perte de temps de décharge pour les directeurs.

ULIS : création d'un poste à Geaune primaire couplé au collègue.

ASH : Re-abondement d'un poste RASED à Tartas et création d'un poste enseignant ressource TSA en élémentaire (secteur de Dax) en unité élémentaire.

Remplacement et TR

Le DASEN considère que le potentiel de remplaçant est adapté mais la localisation des postes se rediscute. Suite à l'entretien avec un groupe de TR de Tyrosse, il propose le redéploiement de 3 postes vers les secteurs de Mont-de-marsan et Dax : un départ en retraite et deux mesures de carte scolaire. Les TR concernés par ces fermetures seront en mesure de carte scolaire.

Des postes réservés à des PE stagiaires seraient libérés dans cette circonscription et proposés au mouvement.

FO s'est insurgé sur un dernier point: les ouvertures probables sur la circo ne seront annoncées qu'après les opérations du mouvement. Nous contestons cette décision car les collègues ne pourront pas les demander au mouvement principal. Ils ne seront attribués qu'à titre provisoire à ceux restés sans poste.

Création d'un 0,25 référent directeur car les actuels sont surchargés.
Pas de moyens pour créer deux décharges PEMF .

6 OUVERTURES

1 etp Em Parentis en born
1 etp Em Saugnac et Muret (- de 3 ans)
0,5 etp Em Aire sur l Adour
1 etp RPI Narrosse Candresse
0,5 etp occitan Pouy Mont de Marsan
1 etp Rivière Saas et Gourby
1 etp Geaune (ULIS)
5 postes réservés pour la carte scolaire de Juin

12,5 FERMETURES

1 etp EM Sanguinet	1 etp EE Peyrehorade
1 etp EP Herm	1 etp EP Saint Lon les mines
0,5 etp occitan Magescq	1 etp EP Sarbazan
1 etp Mugron	1 etp Grenade sur l'adour

1 etp EE les arènes, St vincent de Tyrosse	1etp RPI Orx, Saubrigues
1 etp EE yves Ulysse Labenne	1 etp Carcen-Ponson, St Yaguen, Beylongue, Villenave
1 etp RPI Audignon , Banons, Dûmes, Eyres-Moncube	
Possibilité d'une fermeture à Poyartin, les données seront vérifiées pour le CDEN du 10 mars	

Saint Justin / le Frèche : abandon du retrait

Le DASEN ne donne aucune explication.

Quelques situations particulières sont examinées.

Le DASEN propose ensuite de passer au vote : toutes les organisations syndicales vote « CONTRE ».

Il y aura donc un CSA SD de repli le vendredi 10 mars, au matin.

Le **DASEN** annonce qu'il **n'y aura pas de modification lors du CSA SD de repli.**

Commentaires de FO :

Selon ce que nous avons dit lors de la déclaration liminaire, le ministre doit augmenter la création de postes nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des personnels et à la réussite des élèves, des postes sous statut et non des contractuels précaires.

Voter CONTRE le projet présenté, c'est dire NON à la gestion minimaliste des moyens alloués au service public d'éducation.

3. Questions diverses :

Examen des questions posées par les syndicats et des réponses apportées par le DASEN et le Secrétaire Général.

Infos supplémentaires :

- Pour la rentrée 2023, le DASEN a demandé au ministère que les permutations soient plus nombreuses.

- Places en ITEP : il a demandé à l'ARS de créer des dispositifs en insertion pour libérer des places en ITEP